

donnent-ils les *Brassinnes* comme étant « près de l'Arbre Sainte-Barbe » ou confondent les deux lieux-dits à cause de leur rapprochement <sup>(1)</sup>. Les *Neuves Brassines* étaient réellement à un kilomètre de l'emplacement de l'ancienne Porte Sainte-Walburge. Primitivement on dénommait *Neuves Brassines* la localité adjacente au faubourg, tandis que l'appellation *Brassinnes* tout court s'appliquait à un endroit plus éloigné de la rue Sainte-Walburge, plus proche de Vottem. La désignation *Neuves Brassines*, quoique très ancienne, indique cependant qu'elle n'avait pas un droit d'antériorité sur l'autre : *Aux Brassines*.

On ne connaît plus au haut de la rue Saint-Gilles, l'emplacement qui, il y a cinq et six siècles recevait également l'appellation *alle Neuve Brassinne*. Elle servit, à son tour, de nom de famille dès cette époque <sup>(2)</sup>.

## Bressoux

FAUBOURG DE — C'est la rue Sous l'Eau qu'on appelait *faubourg de Bressoux* ou *voie de Bressoux* dans les derniers siècles de la principauté <sup>(3)</sup>.

Bressoux a toujours dépendu, sous l'ancien régime, de la juridiction de la cour de Jupille. Constamment elle suivit les destinées de la commune de ce nom.

Toutes deux, en effet, comme localité, remontent à des temps éloignés. Bressoux était très habitée au XII<sup>e</sup> siècle et la propriété en était fort divisée. Au moyen âge, son appellation servit de nom de famille <sup>(4)</sup>, mais son orthographe n'avait rien de fixe, pas plus que dans des siècles plus rapprochés. On la voit transcrite *Brecue*, *Brechus*, *Brechunz*, *Brechouz*, *Brachoux*, *Brechoulz*, *Brechoul*, *Brechous*, etc. <sup>(5)</sup>, ce qui n'empêchait pas la prononciation d'être semblable à celle de nos jours.

De l'avis de M. Haust, ce mot est sans doute un diminutif du wallon *brès'* et devait désigner à l'origine un petit « bras » de la Meuse.

Quoique cette localité n'ait jamais été sous la dépendance de seigneurs particuliers, la famille des Prés revendiquait des droits spéciaux au XIII<sup>e</sup> siècle, sur elle comme sur Jupille et sur Longdoz. Toutefois, en 1268, Thierry et Arnould des Prés, chevaliers, et Weric, leur frère, renoncèrent aux prérogatives qu'ils avaient jusque-là contestées au chapitre de Saint-Lambert <sup>(6)</sup>. Un revirement se produisit à l'expiration du même siècle. Le 23 avril 1293, Bouchard, mambour de l'évêché de Liège, déclara que des arbitres, nommés entretemps, donnaient Thierry des Prés comme le vrai possesseur des biens réclamés sur Bressoux et non l'évêque <sup>(7)</sup>. Finalement, le 28 mars 1336, Ailis de Rahier et son fils renoncèrent, en faveur d'Adolphe de La Marck, à toute juridiction concernant Bressoux, juridiction leur échue

par voie d'héritage. Ils se réservèrent seulement leurs revenus et leurs propriétés individuels <sup>(1)</sup>.

Au point de vue spirituel, Bressoux relevait jadis de la paroisse Saint-Remacle. La localité n'en a été détachée qu'en 1894 pour former une paroisse distincte.

Sous le rapport administratif, elle faisait partie de la commune de Grivegnée depuis la chute du régime princier jusqu'en la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. A la vérité, elle était plutôt complètement abandonnée à elle-même, volontairement, il faut en convenir. Ne possédant aucun chemin public digne de ce nom, si ce n'est celui qui fut créé au XVIII<sup>e</sup> siècle par Liège et Jupille pour relier ces deux agglomérations, Bressoux n'offrait que de rares et étroites voies, couvertes de fosses et de bosses. De la sorte étaient reliés tous les nombreux terrains en culture de Bressoux, devenus le réceptacle des immondices de la ville de Liège. C'était un village mort à côté du grand centre frémissant d'activité et de vie exubérante.

La mentalité des gens de Bressoux à ce temps présentait un exemple unique dans toute l'agglomération liégeoise. Ils se complaisaient à rester dans cet état d'isolement, de délaissement et de délabrement absolu. En 1860, un petit groupe d'habitants s'était réuni pour formuler une requête en vue d'obtenir l'annexion du hameau à la commune de Liège <sup>(2)</sup>. Cette tentative pour sortir du chaos jeta l'émoi chez les cultivateurs qui constituaient l'immense majorité de la population. A leurs yeux, l'annexion réclamée était une « réunion contre nature ». Dans une contre-pétition ils s'efforcèrent de le démontrer avec des arguments qui méritent maintenant d'être remis au jour. Les habitants de Bressoux préféraient continuer à vivre au milieu du fumier et d'autres matières mal odorantes.

« Bressoux », écrivaient-ils, « est un véritable village composé en très grande partie de très modestes chaumières éparpillées dans les champs. Sa population est formée, à peu d'exceptions près, de tous les cultivateurs qui, chaque jour, auraient à souffrir considérablement de la grande sévérité des règlements de la ville de Liège concernant la voirie, le dépôt des engrais, l'emplacement des fosses à fumier et les nombreuses servitudes enfin qu'exige leur profession de cultivateur. Ce serait une véritable révolution dans toutes leurs habitudes. »

Aux yeux de ces défenseurs attardés de la routine, « les règlements, bons au point de vue des mœurs élégantes et de la population agglomérée d'une grande ville, seraient une source intarissable de vexations intolérables et sans utilité pour les petits cultivateurs dont les occupations ont des exigences toutes autres ». Ils faisaient aussi ressortir que « Bressoux est un village qui s'est construit, qui s'est agrandi sans avoir jamais eu à se préoccuper de règlements sur la voirie — on s'en aperçoit —; que, si la localité était rattachée à Liège, l'on ne pourrait plus trouver de nouvelles places pour recueillir le fumier de ses vaches, une autre pour placer ses dépôts d'engrais, une autre encore pour remiser sa charrette. »

Les partisans de l'annexion eurent beau établir que Bressoux avait tout à gagner par cette mesure, que les

(1) XVIII<sup>e</sup> siècle : *Aux Brassines*, près de l'Arbre Sainte-Barbe. — *Aux Brassines*, ou à l'Arbre Sainte-Barbe. (*Man. de notre coll. part.*)

(2) XIV<sup>e</sup> siècle : Maison, jardin, contenant dois demoraiges, seantez en le cachie Saint-Christofre al deseur de Puche alle encontre del Nove Bressine, joind. vers le pont d'Avroit a stourdeur Wilh. del Nove Bressine. (*PI*, r. 16, f. 23 v<sup>o</sup>.)

(3) 1436 : Maison scante à pont d'Americourt, faisans les tournans dele voie de Brechous et de Saint-Remacle, joind. vers Brechous al Aneal d'Oir. (*EL*, r. 8, f. 168.) — 1437 : Maison sur le voie qui tend de pont d'Americourt à Brechous. (*EL*, r. 8, f. 233 v<sup>o</sup>.)

(4) 1200, Gérard de Breue. (*CVB*, p. 15.)

(5) 1200-1230 : Situm ultra Brechus. (*CVB*, p. 15.) — 1320 : Ale Lesche à Brechu. (*Cour féodale*.) — 1323 : Ale lache en Sauseron en Graveroul, à Brechous. (*Ibid.*) — 1345 : Brachoux delés le pré Saint-Servais. (*Ibid.*)

— 1406 : Brechoulz là on dist Gros gailhier. (*CVB*.) — 1425 : Cortisaige à Brechoul, en l'eu condist Amateilwoul fontens. (*EL*, r. 4, f. 270.)

(6) *CESL*, t. II, p. 186.

(7) *Ibid.*, pp. 509-510.

(1) *CESL*, t. III, p. 497. — Cf. HEMRICOURT, MN.

(2) Bressoux avait alors une population de 1,617 habitants

terrains augmenteraient de valeur, que les chemins seraient améliorés et éclairés, qu'elle provoquerait finalement la prospérité de toute la localité. Les agriculteurs, loin de reconnaître les avantages envisagés, répliquèrent qu'accepter pareille proposition serait pour eux une « perte irréparable » : « Nous anéantirions notre travail journalier », ajoutaient-ils, « la poule aux œufs d'or pour nos familles nombreuses. Quant aux terres prises en location nous aurions au contraire, à payer un fermage plus élevé et des contributions plus fortes. »

De son côté, la Ville de Liège ne se montrait nullement enchantée de l'union qu'on lui suggérait et sur laquelle, le Conseil communal de Grivegnée avait émis un avis favorable le 16 décembre 1860. Appelé à nouveau à délibérer sur cette affaire, en 1862, le Conseil communal de Liège jugea que la proposition, telle qu'elle était présentée, serait trop onéreuse pour la Ville ; il ne voulait l'accepter qu'à la condition de recevoir en même temps les hameaux de Wez, de la Bonne Femme et du Casino du Beau Mur. Grivegnée trouva que c'était exiger beaucoup et les négociations furent rompues.

Huit années plus tard, en 1870, Bressoux lui-même demanda à se séparer de la commune de Grivegnée et à s'ériger en commune distincte avec les hameaux de Robermont et de Trou Louette. Cette demande fut accueillie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1871. Ce n'est toutefois qu'au dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle que la commune a commencé à se moderniser. Et encore n'a-t-elle point cessé, par une espèce d'atavisme sans doute, de se montrer revêche quant à une saine conception du service de la voirie. La plupart de ses voies de communications sont d'une étroitesse extrême, étriquées, sans alignement, on ne peut plus mal con-

Depuis une date très reculée, un ouvrage plus ou moins fortifié appelé *fausse porte* avait été dressée « sur la branche du chemin qui tend à Bressoux ». Le 19 octobre 1779, le Conseil de la Cité donna ordre à son baumeister de la « démolir entièrement sauf », portait le recès, « que l'on conservera un pan de muraille de 4 pieds de largeur, à l'angle de la maison d'Antoine Drese, dans lequel on laissera les anciennes armoiries de la Ville et des bourgmestres, qui s'y trouvent actuellement » (1). On ignore ce que sont devenues ces pierres armoriées.

## Bressoux

PONT DE — établi sur la Dérivation, au droit de la rue des Bonnes Villes.

Ce pont relie la ville à la commune de Bressoux. De là le nom que lui donna le Conseil communal de Liège le 27 janvier 1899.

Si l'on veut en arriver à la genèse de cet ouvrage d'art, il faut se reporter à l'année 1867. Alors encore tout le vaste quartier Saint-Pholien n'avait d'accès, vers les prés de Droixhe et les diverses communes en aval de Liège sur la rive droite de la Meuse, qu'au moyen d'un modeste passage d'eau établi sur le Barbou. La nécessité

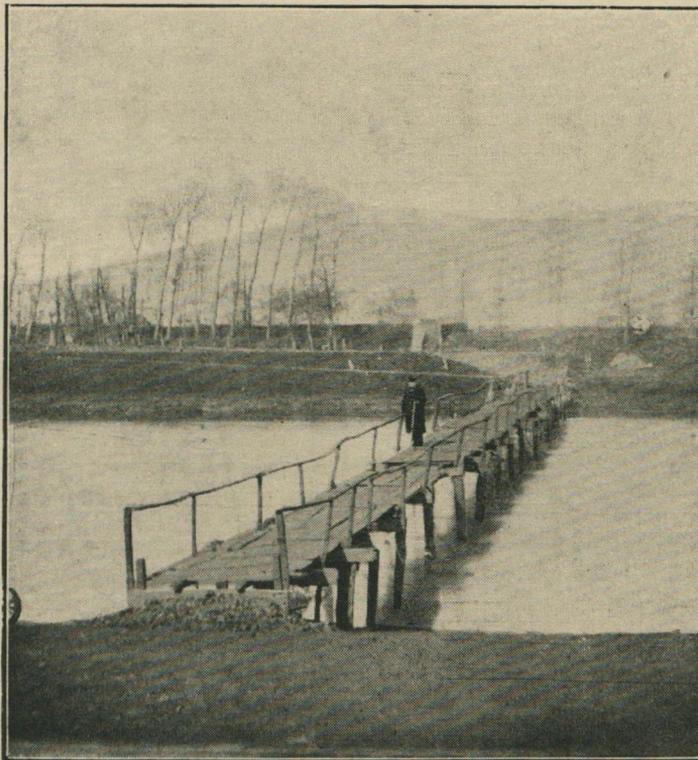
du remplacement de ce passage d'eau par un pont fixe s'imposait d'autant plus qu'en cette année 1867, l'on créait sur la Meuse, le pont Saint-Léonard, suivi d'une nouvelle voie carrossable, la rue Rensonnet, et qu'à l'extrémité du Dos Fanchon allait être ouvert un grand établissement public, l'abattoir. Celui-ci devait attirer une activité considérable, dans ces lieux forts délaissés jusque-là.

La même année, la famille Scronx, propriétaire du Dos Fanchon, proposa au ministre des travaux publics, la construction sur la Dérivation et le Barbou d'un pont à péage provisoire en bois, qu'elle s'engageait à remplacer par un autre définitif en fer, endéans les dix ans.

L'idée ne sourit nullement à l'autorité supérieure. Celle-ci voyait de mauvais œil les ponts à péage. Le projet ne revint au jour que deux lustres plus tard sous une autre forme.

Assurée du concours financier de la Ville, la Société charbonnière de la Chartreuse obtint de l'Etat l'autorisation de jeter une passerelle sur la Dérivation. Cette passerelle fut construite en 1878. Large d'environ quatre mètres, elle était longue de cinquante-neuf. Elle permettait le transport des charbons d'une rive à l'autre, et la circulation des piétons. Son existence fut éphémère. L'ouvrage eut beaucoup à souffrir de la terrible inondation de 1880. Il reçut même un coup fatal dont il ne se releva point.

L'Etat se chargea de sa démolition en 1883. Force fut de rétablir l'ancien passage d'eau en attendant la construction du pont qu'on projetait dès lors, notamment en vue de permettre la circulation du tram Liège-Barchon. Sa construction par la Ville a été réellement décidée en 1896, et effectuée sur les plans de l'ingénieur



L'ancien Pont de Bressoux, près de « La Fourchette »

Cliché Max Bienfait

(1) RCC, t. 1778-1780, f. 153.

Jos. Bindels, attaché au service des travaux communaux. La mise en adjudication a eu lieu le 7 novembre.

Les entrepreneurs Léonard frères eurent à s'occuper des travaux de terrassement et de maçonneries, moyennant la somme de 89,500 fr. La société anonyme des Acières d'Angleur fournit et posa la superstructure métallique au prix de 129,500 fr. L'œuvre comprend une pile centrale et deux culées en maçonnerie de pierre de taille, avec superstructure en acier laminé et rivé. Le poids total de l'acier est de 330,000 kg. dont 63,000 de fer forgé pour le tablier.

L'ensemble de l'ouvrage a coûté 225 milliers de francs (1).

Les épreuves finales exigées par le cahier des charges et subies par le pont étaient telles qu'on peut avoir une confiance absolue dans la solidité de ce bel ouvrage d'art.

On a laissé séjourner pendant deux heures une charge de 400 kg. par mètre carré sur le tablier, trottoir compris. En même temps, on a fait passer et repasser sur la voie charretière un train composé de deux machines de 27 tonnes, placées cheminées contre cheminées, et remorquant une suite indéfinie de wagons de 14 tonnes. En outre, un tombereau à quatre roues du poids de 18 tonnes circula sur le pont. Finalement, train et tombereau séjournèrent deux heures durant sur le pont, tandis que les 400 kg. par mètre carré reposaient encore sur les trottoirs. De sorte que le pont a reçu d'abord une charge totale de 200,000 kg. environ ; après quoi, il s'y trouva en locomotives et wagons chargés, etc., un autre poids de 150,000 kg. minimum.

Après ces sérieuses épreuves, le pont a pu être livré au public dans le courant de l'année 1898.

## Briexhebois

Voir *Brigebo*.

## Briexhestront

BIEZ DE — Parmi les anciens biez d'Outre-Meuse, il s'en trouvait un qui prenait naissance au quai de l'Ourthe actuel, en face de la rue Rouleau, longeait cette rue, puis se jetait dans un cours d'eau coulant autrefois sur l'emplacement de la rue de Berghes. Ce dernier cours d'eau était la Rivelette laquelle sortait d'un biez de l'Ourthe, là où est maintenant l'extrémité du quai Edouard Van Beneden. Les vieux Liégeois se souviennent de ces cours d'eau dont la suppression date de 1863. Aucun de nos contemporains n'a pu connaître le moulin mû par un de ces biez, moulin qui était établi à peu près à l'angle des rues Rouleau et de Berghes, à quelques mètres de l'ancienne brasserie Bourdon et C<sup>ie</sup>. C'était un antique moulin que celui-là. Son origine remontait au moins à six siècles. On l'appelait dans le principe le moulin de *Briexhestront*, quoiqu'on ortho-

graphiât ce nom de diverses façons (1). Comment définir ce mot, créé, semble-t-il, par l'esprit trop fertile et vraiment trop gaulois de nos bons ancêtres? *Briexhe* signifiait certainement briser, fractionner. C'est l'équivalent des verbes *brechen* de la langue allemande et *break* de la langue anglaise. En wallon, l'expression *brîhe* se rencontre encore, avec des acceptions spéciales. Ne dit-on pas *brîhâ* pour désigner la partie schisteuse de la houille ou de la couche voisine qui est très friable et *brîhe* pour spécifier *effraction* ?

Près du quai de la Batte, existait au XVI<sup>e</sup> siècle, un moulin surnommé *Briexhefier* (brise le fer) par allusion probablement à la grande force d'action qui lui était imprimée. Ce ne pouvait être par métaphore qu'on disait *Briexhestront*. Quelle signification accordait-on donc à ce mot? Lecteur,

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

Qu'on sache seulement que diverses maisons situées près de ce moulin — comme la plupart de celles dont le pied était baigné par de petits cours d'eau, en notre cité —, possédaient en avancée sur le biez des espèces de cheminées larges mais très peu élevées. Contrairement aux vraies cheminées, elles étaient entièrement bouchées au sommet ; l'orifice se trouvait en bas, à découvert. Un spécimen de ces appendices a subsisté longtemps au XIX<sup>e</sup> siècle rue de Berghes à droite, mais sa partie inférieure était enfouie dans le sol. Ces saillies constituaient les réduits que le progrès hygiénique a relégués dans les coins les moins en vue de nos habitations.

Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, le moulin dont nous parlons appartenait à J. de Grivegnée. En 1426, celui-ci transmit au gouverneur du métier des *Mairniers* « la moitié du moulin » avec biez, etc. (2). Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'usine et ses dépendances se trouvaient la propriété de Henry Renkin et de l'hôpital Saint-Julien. Ces derniers, en 1520, la donnèrent à tenir d'eux, à Simon Moreau de la Rochette et à Jean d'Eysden, meuniers, moyennant une rente annuelle de 17 muids de mouture (3). Une centaine d'années plus tard, le moulin était exploité par Jean Delpérée qui le céda en 1628 à Bertrand Grégoire (4).

À la même époque, une ruelle joignante qui ne doit être autre que celle appelée jadis du *Chapeau de fer* et maintenant soustraite à la circulation publique, portait le nom : de moulin à *Briexhestront* (5). Le rieu activant le moulin avait évidemment une dénomination semblable. Le terme *Briexhestront* s'altéra peu à peu. Déjà, dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs écrivaient *Bystron*, *Binston* (6), etc. Dans la seconde moitié de ce

(1) 1382 : *Bya* moulin de *Briestront*. (*Cartul. des Chartreux*, f. 188.) — 1411 : Moulin que ons appelle *Brise Stron* devant Saint-Julien. (*Abbaye de Beaurépart*, r. 6, f. 14 v<sup>o</sup>.) — 1424 : *By* de moulin de *Briestron*... *By* de moulin de *Briestron*. (*EL*, r. 3, f. 200.) — 1439 : *By* de moulin de *Briestron*. (*Ibid.*, r. 10, f. 41.) — 1447 : *Brishestront*. (*Ibid.*, r. 15, f. 227.) — 1448 : Maison scéante devant l'opital Saint-Julien, scéante sur le by de moulin de *Briestron*. (*Cour allod.*, f. 24.) — 1456 : Moulin de *Briestron*. (*EL*, r. 20, f. 266 v<sup>o</sup>.)

(2) *EL*, r. 5, f. 44.

(3) *Hospice Saint-Julien*, *Stock*, f. 20.

(4) *Ibid.*, f. 561 v<sup>o</sup> et 563.

(5) 1475 : Plaiche de maison devant l'opital Saint-Julien, jointe alle ruelle qui vat a moulin de *Briestron*. (*Carmes en Ile*, *Stock* 1404, f. 95 v<sup>o</sup>.) — 1504 : Maison devant l'opital Saint-Julien, jointant vers Saint-Nicolas alle ruelle de Moulin à *Briestron*. (*EL*, r. 6, f. 145.)

(6) 1505 : Moulin de *Bystron*. (*EL*, r. 63, f. 171.) — 1503 : Rieu de *Binston*. (*Ibid.*, r. 60, f. 164.)

(1) Pour la construction de ce pont, la Ville a reçu les interventions suivantes 1<sup>o</sup> de l'Etat, 35,000 fr.; 2<sup>o</sup> de la Province, 50,000 ; 3<sup>o</sup> de la Société nationale des chemins de fer vicinaux, 75,000 ; de la commune de Bressoux, 10,000 fr.; soit un total de 170,000 fr. Le pont a coûté à la Ville 50,129 fr. 75 c. non compris la dépense d'établissement des rampes d'accès.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

---

# Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE  
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—  
1925